

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 49 (1990)

Artikel: Un quartier romain de Nyon : de l'époque augustéenne au IIIe siècle :
(les fouilles de Bel-Air/gare 9 - 1978-1982)
Autor: Morel, Jacques / Amstad, Silvio
Kapitel: 3: Développement de l'insula
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835418>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3. DEVELOPPEMENT DE L'INSULA

3.1. ETAT 3 : 2^e moitié I^{er} s. / 2^e moitié III^e s. ap. J.-C. (fig.23)

La mise en place du complexe architectural important auquel se rattache la majorité des vestiges relevés témoigne d'une intensification de l'urbanisme et de la régularisation du quartier qui s'en est suivie. Les résultats des fouilles de 1982 (zone D) et l'étude du mobilier des dernières campagnes ont fourni plusieurs indices qui permettent dorénavant de fixer la mise en oeuvre des chantiers de construction de l'*insula* dans la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., supprimant ainsi le vide chronologique entre 50 et 150 dont faisaient état les résultats des premières investigations²⁴. Ces nouveaux éléments de datation placent la création de ce quartier régulier dans le vaste programme architectural qu'a connu le centre de la colonie avec la monumentalisation de la basilique et le réaménagement de la partie publique du *forum* à l'époque pré-flavienne ou flavienne²⁵. Les vestiges de l'*insula*, bien que fragmentaires, ont permis la restitution partielle d'une de ses *domus* sur la base du module dégagé qui est un pied romain de 0.30 m (0.299-0.301 m), proche du pied officiel de Rome (*pes monetalis* de 0.296 m). Leur analyse atteste de nombreux remaniements et réaménagements de l'espace habité qui ont jalonné la vie de ce quartier, permettant d'entrevoir les grandes lignes de son développement.

La faible quantité de matériel contemporain de l'occupation des lieux aux I^{er} et II^e siècles, qui empêche de saisir dans son ensemble la chronologie de l'évolution de l'*insula*, peut s'expliquer par une occupation et un entretien permanents de l'habitat dont les transformations n'ont occasionné que des excavations et des mises à niveau ponctuelles, ne laissant derrière elles qu'un maigre mobilier détritique à valeur chronologique assez faible. La majorité des ensembles céramiques rattachés à l'*insula* est attribuable à la période 150-250; ils proviennent des niveaux contemporains de la dernière phase (état 3 C) et de la couche de démolition générale du site (c8), et signalent la mise en place d'un important programme de transformations vers le milieu du II^e siècle. L'absence totale de céramique postérieure à l'époque dite des invasions, implique l'abandon total de l'*insula* dans la deuxième moitié du III^e siècle au plus tard.

²⁴Cf. *supra*, n. 14.

²⁵D. WEIDMANN, *La ville romaine de Nyon*, dans AS 1.1978.2, pp.77-78, et Ph. BRIDEL, *La basilique romaine de Nyon*, dans Bulletin de l'AMN 5-6, 1984, pp. 5-10.

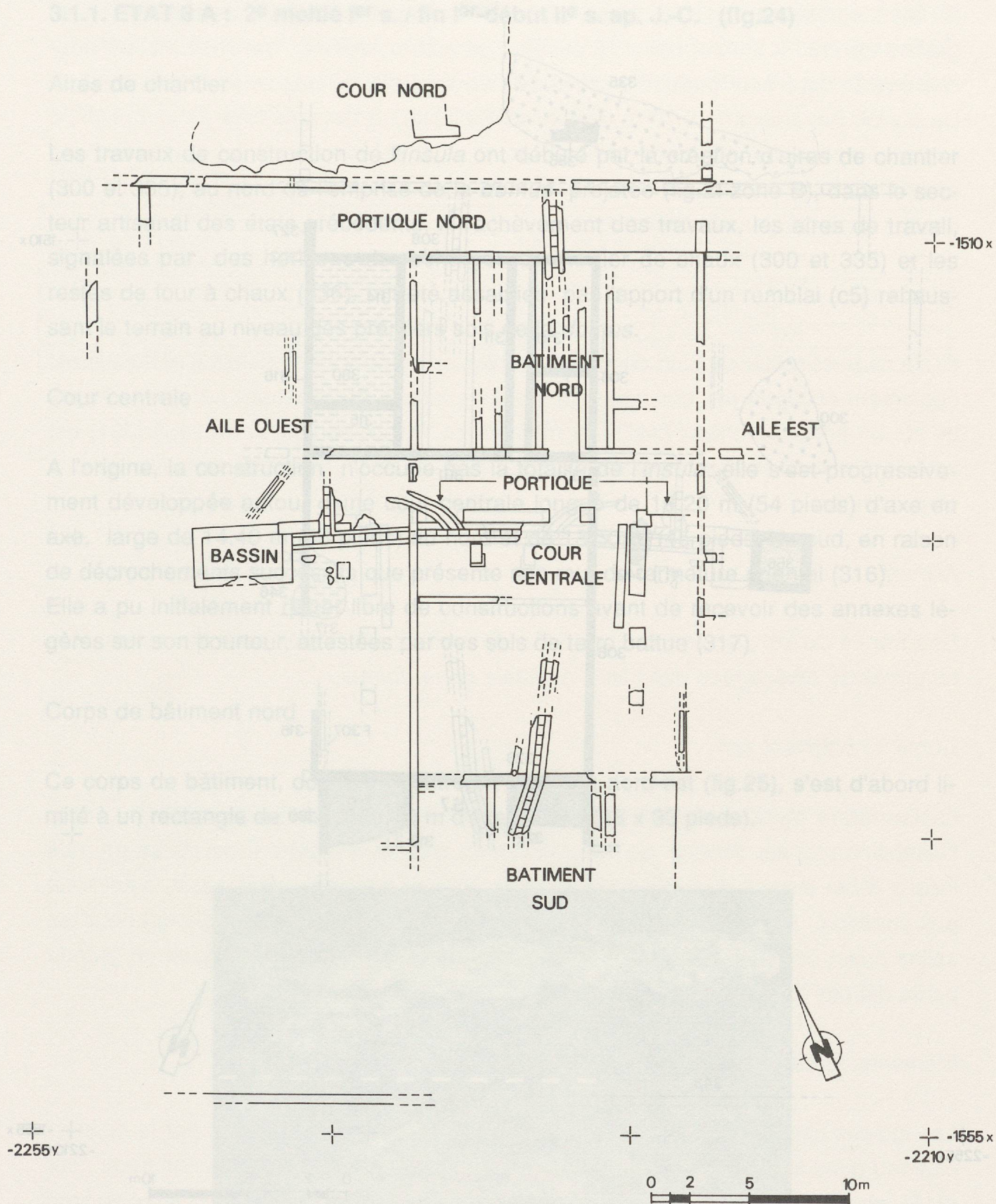


Fig.23. Etat 3: plan schématique des structures de la domus (2e moitié I^{er} s. / 2e moitié III^e s. ap. J.-C.).

Fig.24. Plan schématique de l'état 3A (2^e moitié I^{er} s. / fin I^{er}-début II^e s. ap. J.C.).

3.1.1. ETAT 3 A : 2^e moitié 1^{er} s. / fin 1^{er}-début II^e s. ap. J.-C. (fig.24)

Aires de chantier

Les travaux de construction de l'*insula* ont débuté par la création d'aires de chantier (300 et 335), au nord de l'emprise de la *domus* projetée (fig.2: zone B), dans le secteur artisanal des états précédents. A l'achèvement des travaux, les aires de travail, signalées par des horizons de recharges de mortier de chaux (300 et 335) et les restes de four à chaux (336), ont été assainies par l'apport d'un remblai (c5) rehaussant le terrain au niveau des premiers sols de la *domus*.

Cour centrale

A l'origine, la construction n'occupe pas la totalité de l'*insula*: elle s'est progressivement développée autour d'une cour centrale longue de 16.20 m (54 pieds) d'axe en axe, large de 14.40 m (48 pieds) au nord et de 13.50 m (45 pieds) au sud, en raison de décrochements successifs que présente son mur de fermeture oriental (316).

Elle a pu initialement rester libre de constructions avant de recevoir des annexes légères sur son pourtour, attestées par des sols de terre battue (317).

Corps de bâtiment nord

Ce corps de bâtiment, doté d'un contrefort (327) au nord-est (fig.25), s'est d'abord limité à un rectangle de 14.40 x 9.90 m d'axe en axe (48 x 33 pieds).



Fig.25. Zone B: mur de contrefort 317 du bâtiment nord de la *domus* (état 3A).

Sa partition interne marque une division tripartite autour d'une salle centrale, la plus grande de 9.90 x 5.70 m (33 x 19 pieds). Les pièces latérales ont chacune été subdivisées en deux pour permettre la création de locaux avec sols de terre battue (380). Un couloir traversant de 0.70 m (largeur du passage), à cloisons légères en terre²⁶, a assuré l'accès au bâtiment et à la cour. Il a été aménagé au-dessus d'une canalisation enterrée et récupérée à l'état 3B, qui a pu desservir le premier état d'un bassin implanté dans l'aile ouest.

Aile ouest

Outre ce bassin (356) à fond de tuileau de plan carré, de 2.50 m de côté, cette aile est également occupée par des salles de fonction inconnue, attestées par des vestiges de sol en béton de chaux (342). Au moment de leur construction, un seuil (321) est aménagé dans le mur occidental de la cour, mettant ainsi en relation cette aile avec le corps central.

Aile est

Des traces de sol de terre battue (346) témoignent de l'installation d'annexes contemporaines aménagées dans l'aile orientale de la *domus*.

Corps de bâtiment sud

La fermeture méridionale de la cour est assurée par un corps de bâtiment dont l'extension sud est détruite par les immeubles récents excavés. Il est divisé en trois locaux d'une largeur de 5.40 m (18 pieds) pour celui du centre (S.7), dont le sol n'est pas conservé, et respectivement de 4.20 m (14 pieds) et 3.90 m (13 pieds) pour les salles ouest et est (S.8 et S.9), qui ont reçu des sols en béton de chaux en grande partie détruits lors des transformations apportées à l'état 3 B.

Éléments de datation

Les indices chronologiques pour l'implantation de l'*insula* sont fournis par le mobilier contenu dans le fossé de construction (F307) du mur de fermeture oriental de la cour (316), et celui des remblais placés au-dessus des aires de chantiers de la zone nord (fig.6: c5). Compris dans une fourchette de 50-100 ap. J.-C. environ, il autorise à situer

²⁶Cf. *infra*, chap. 3.1.4.

la création du premier état de la *domus* dans la période pré-flavienne ou flavienne. Le matériel récolté dans les strates inférieures (c6) de la cour, qui scellent le fossé de construction du mur 316 et qui sont perforées par les installations du portique (340) de l'état 3B (fig.10), suggère une durée de fonctionnement de l'état 3A jusqu'aux environs de la fin du I^{er} siècle - début du II^e siècle.

Pièces cataloguées (pl. 21 et 22)

- 184 : coupe Hofheim 14 (2144/1).	- 194 : couvercle (2194/1).
- 186 : pot à provision (2194/2).	- 188 : pot à épaule (2194/4).
- 191 : terrine carénée (2155/1).	- 190 : terrine (2374/1).
- 189 : vase en forme de tonneau (2374/2).	- 192 : jatte en pâte sombre (2374/3).
- 182 : assiette Ha 2 ? (2374/4).	- 183 : coupe Drag. 37 (2374/5).
- 193 : fond de dolium (2374/6).	- 185 : coupe à pâte claire (2374/7).
- 187 : pot à décor strié (2375/1).	



Fig.27. Zone D: canalisation 312, tronçon sud (état 3B).



Fig.28. Zone D: canalisation 312, tronçon nord (état 3B).

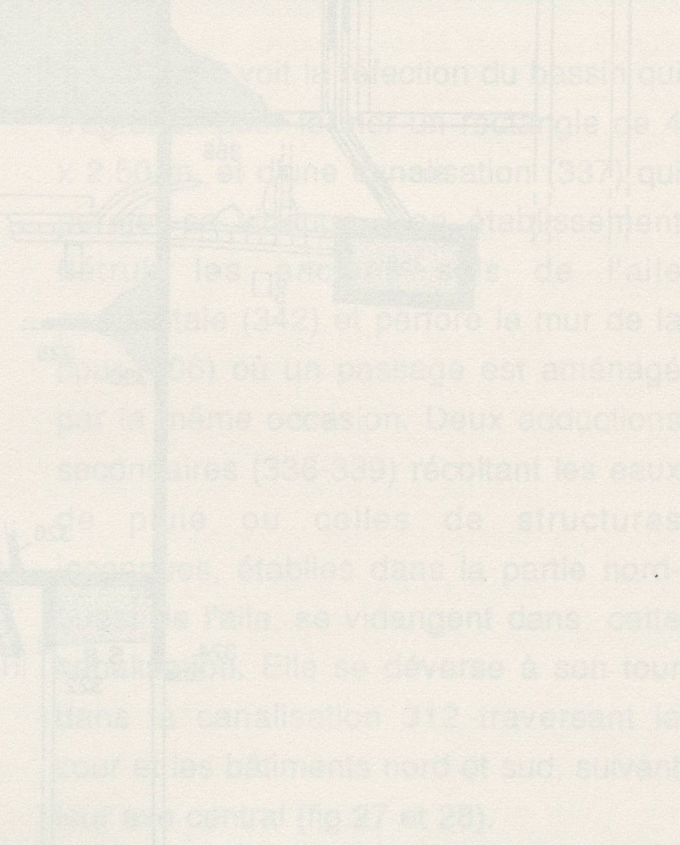


Fig.29. Plan schématique de l'état 3B (II^e s. ap. J.-C.).

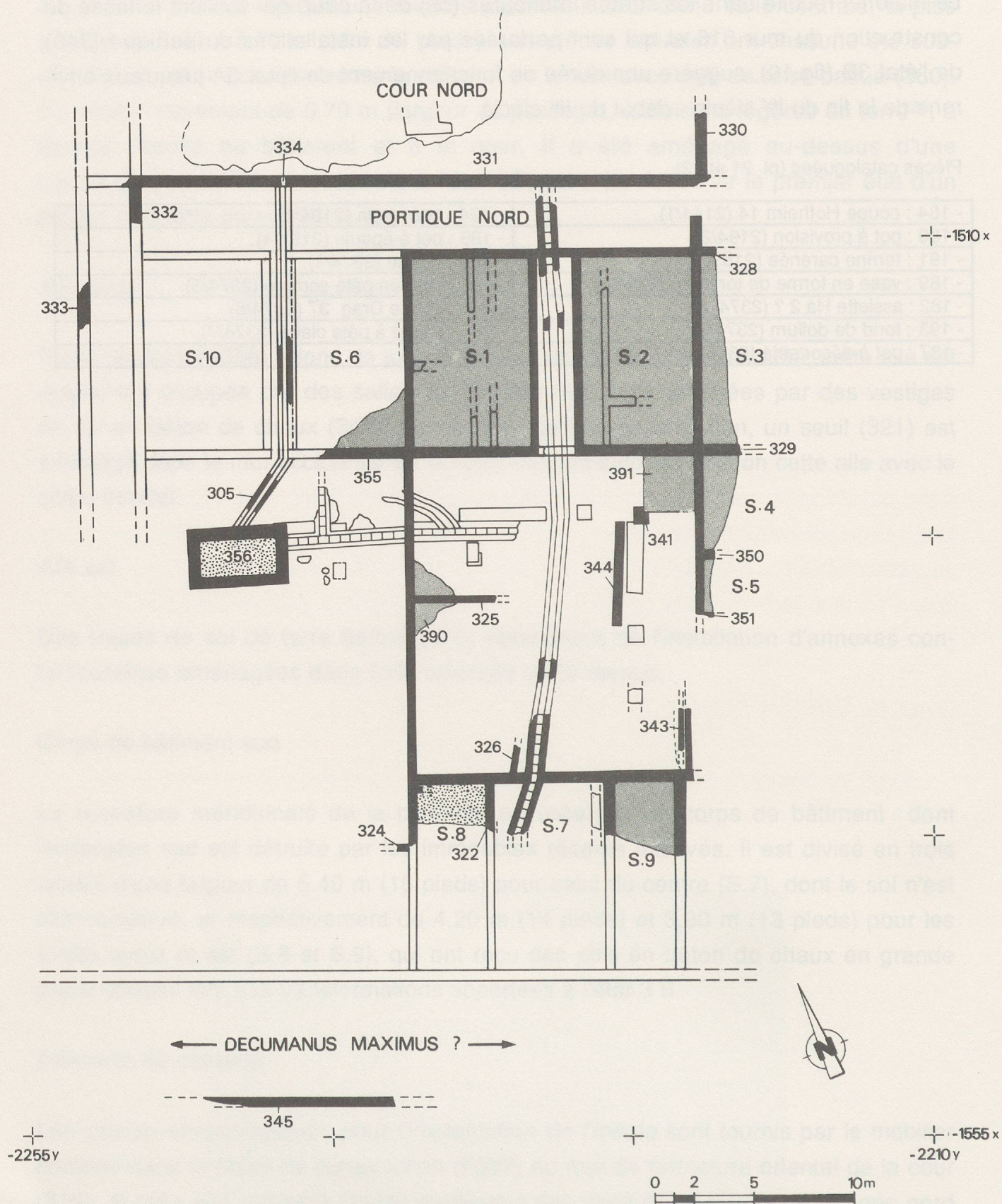


Fig.26. Plan schématique de l'état 3B (II^e s. ap. J.-C.).

3.1.2. ETAT 3B : II^e s. ap. J.-C. (fig.26)

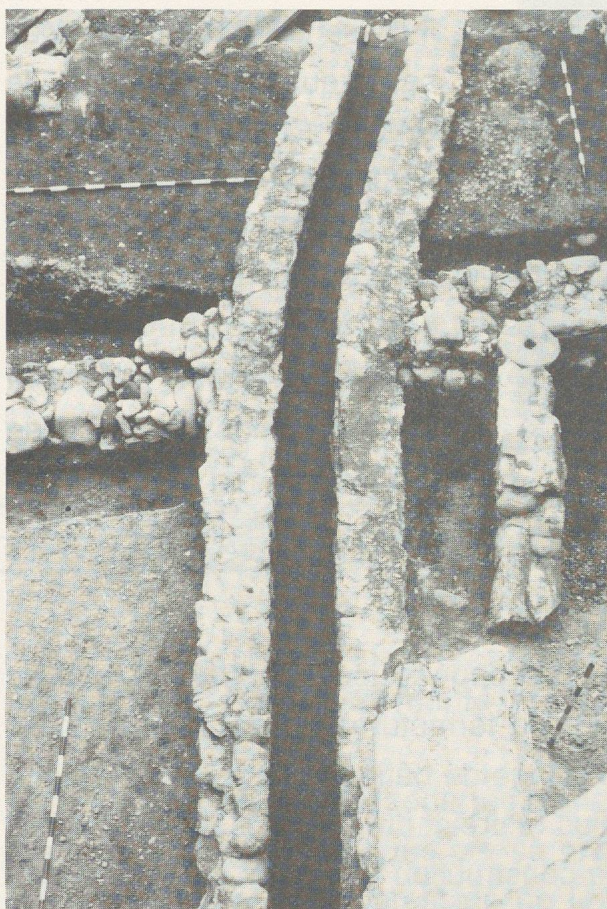


Fig.27. Zone D: canalisation 312, tronçon sud (état 3B).

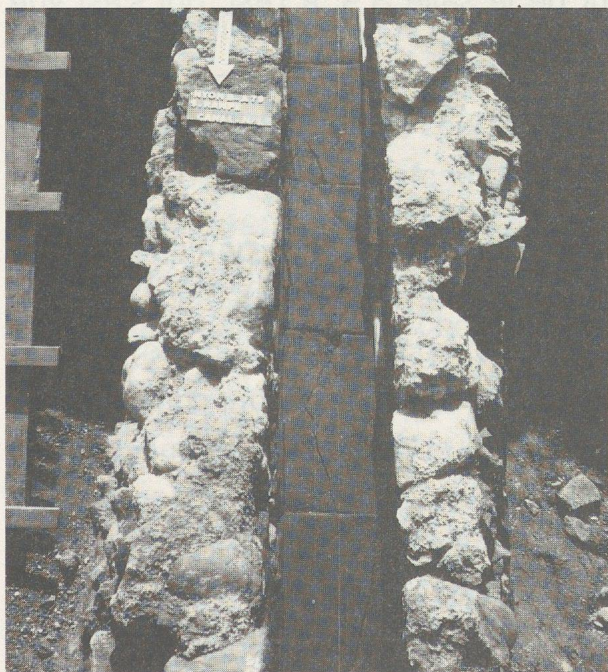


Fig.28. Zone B: canalisation 312, tronçon nord (état 3B).

L'ensemble des réaménagements que connaît la *domus* à l'état 3B, peut être mis en relation avec la reconstruction du bassin 356 et la création de son réseau de canalisations (312-337-338-339).

Aile ouest

L'aile ouest voit la réfection du bassin qui s'agrandit pour former un rectangle de 4 x 2.50 m, et d'une canalisation (337) qui permet sa vidange. Son établissement détruit les anciens sols de l'aile occidentale (342) et perfore le mur de la cour (306) où un passage est aménagé par la même occasion. Deux adductions secondaires (338-339) récoltant les eaux de pluie ou celles de structures inconnues, établies dans la partie nord-ouest de l'aile, se vidangent dans cette canalisation. Elle se déverse à son tour dans la canalisation 312 traversant la cour et les bâtiments nord et sud, suivant leur axe central (fig.27 et 28).

Corps de bâtiment nord

L'ancien couloir donnant accès par le nord à la *domus* est désaffecté et condamné au profit d'un nouveau passage, plus large, de 1.80 m (6 pieds);



Fig.29. Zone A: bâtiment nord, vue de la salle S.1 (état 3B).

aménagé au-dessus de la canalisation nord-sud (312), il divise le bâtiment en deux salles quasi-symétriques, de 9.90 x 6.30 m (33 x 21 pieds) pour la salle S.1, et de 9.90 x 6 m (33 x 20 pieds) pour la salle S.2. Le sol en béton de ces nouvelles salles recouvre les subdivisions de la phase précédente (fig.29).

Corps de bâtiment sud

L'implantation de la canalisation nord-sud (312) recoupe le local central S.7 tout en marquant une chicane avant de perforer le mur de fermeture sud de la cour (323), pour se retrouver dans l'axe de la cour et du passage du bâtiment nord (fig.27). Cette inflexion est peut-être consécutive à l'espace plus restreint du bâtiment sud, en regard de son vis-à-vis au nord, suggérant un plan de construction des deux corps d'habitat selon un axe de symétrie indépendant. La volonté de conserver une division tripartite du corps central tout en aménageant une canalisation au-dessous d'un passage, a eu comme conséquence la réduction de la largeur de la salle S.9, à l'est, qui s'est vue ramenée de 4.20 m à 3.50 m.

La cour centrale

Les constructions légères de l'état 3A font place à la création d'un portique en molasse qui transforme la première cour en jardin ou cour à péristyle de 9.90 x 8.10 m (33 x 27 pieds), ramenant l'espace libre central aux proportions des salles du bâtiment nord (33 x 20/21 pieds). Les vestiges du stylobate du portique sont constitués de blocs rectangulaires de molasse (1.50 x 0.70 x 0.30 m) et de massifs de maçonnerie ou de molasse carrés (0.80 x 0.80 m), interprétés comme les socles de la colonnade dont les éléments, bases d'ordre toscan provincial de 0.60 x 0.60 m et tambours en molasse de 0.60 m de haut pour un diamètre de 0.40 m, ont été réemployés dans les maçonneries tardives et médiévales voisines. Ils permettent de restituer un portique

de 3.15 m de large (10,5 pieds), avec un entrecolonnement de 2.70 m (9 pieds) pour les petits côtés et de 2.475 m (8 pieds env.) pour les grands.

Éléments de datation

La faible spécificité et la rareté du matériel céramique de cette période - une cinquantaine de tessons seulement - qui provient pour l'essentiel des niveaux rattachés à l'implantation du réseau de canalisations, ne permettent pas de préciser la datation relative des transformations de l'état 3B, survenues dans le courant du II^e siècle. Le mobilier du remplissage des canalisations 337, 338 et 339, désaffectées à l'état 3C, place leur abandon à partir de la deuxième moitié du II^e siècle.

Pièces cataloguées (pl.23)

- 198 : cruche (2158/1).	- 199 : terrine (2177/1).
- 197 : cruche (2177/2).	- 196 : assiette Drag.18 (2177/3).

3.1.3. ETAT 3 C : dès 2^e moitié II^e s. ap. J.-C. / milieu III^e s. ap. J.-C. env. (fig.30)

Les vestiges de cette période témoignent d'une étape importante dans le développement de la *domus*, marquée par sa réorganisation spatiale avec l'agrandissement de la surface bâtie, la suppression de la cour centrale et la création d'un portique au nord.

La cour centrale

Le portique intérieur de la cour a été démantelé et ses matériaux ont servi pour les fondations des murs de refend d'annexes (325) avec sol de béton de chaux et enduit mural peint (390-391). Ces annexes, aménagées dans l'emprise de la cour, ne préservent qu'un passage d'axe nord-sud sur le tracé de la canalisation 312 qui semble être demeurée en fonction à l'état 3C.

Ailes ouest et est

De nouvelles salles à sol de béton de chaux et revêtement mural peint ou au tuileau, ont été aménagées de part et d'autre du corps central de la *domus* (S.3-S.10), vraisemblablement selon la répétition du module des salles S.1 - S.2, de 9.90 x 6.30/6 m (33 x 21/20 pieds). Les deux salles à l'ouest (S.6 et S.10) ont été séparées par un

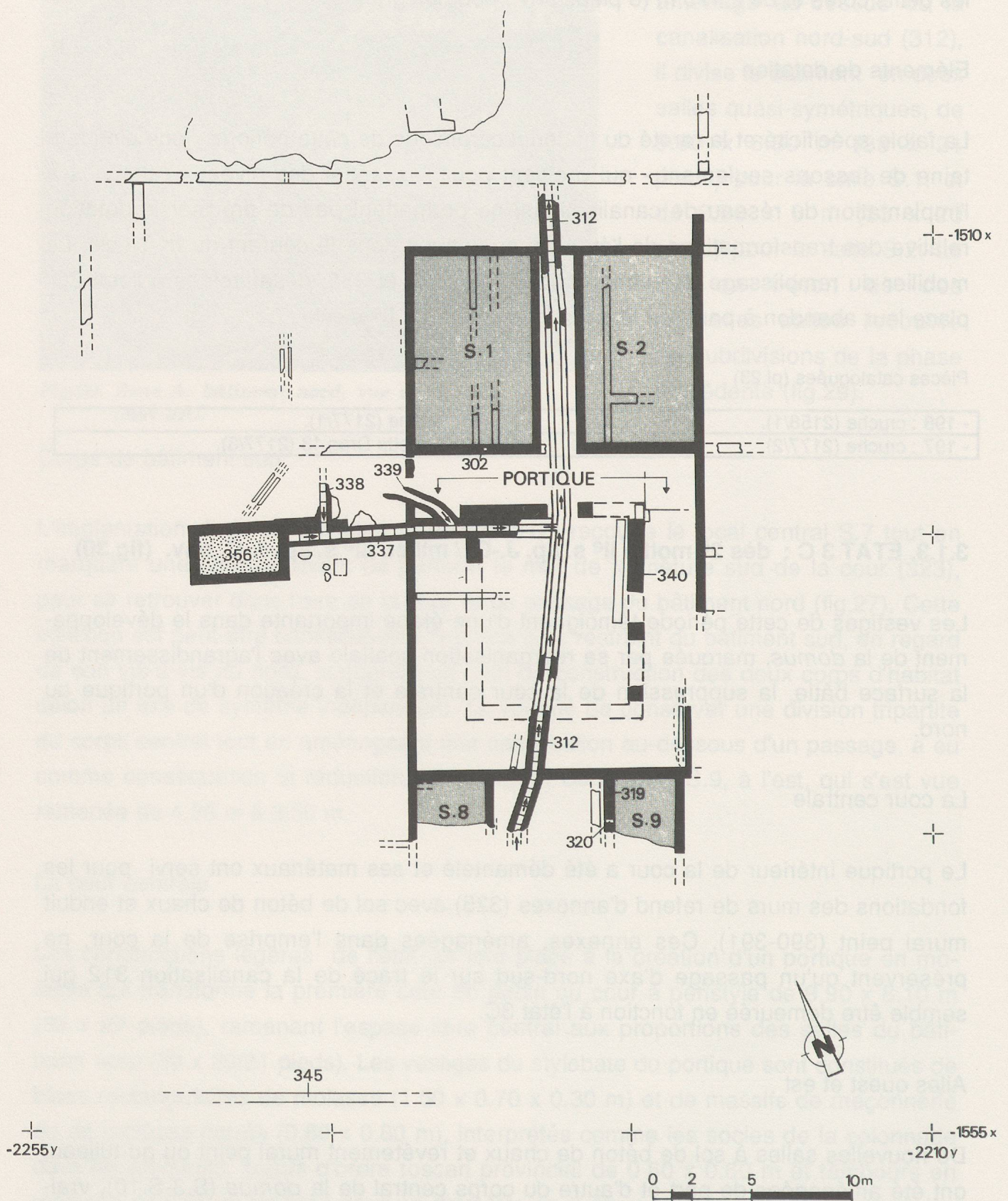


Fig.30. Plan schématique de l'état 3C (2e moitié II^e s. / milieu III^e s. ap. J.-C.).

couloir d'une largeur restituée de 1 m, au-dessus de la canalisation de vidange (305) du troisième état du bassin (356). Celui-ci a vu son fond surélevé de 0.50 m et ses parois ont été revêtues d'un nouveau placage au tuileau, après la désaffectation des anciens canaux de vidange (337).

Le portique nord

La suppression de la cour intérieure et l'extension du bâtiment nord ont amené la création d'un portique (331) longeant la façade septentrionale des nouvelles pièces, et au travers duquel a été aménagée une ouverture (334) pour le conduit de vidange du bassin (fig.34). Ce portique, large de 3.60 m (12 pieds), a reçu un refend au nord-est (330), qui peut appartenir au retour de son aile orientale, délimitant une nouvelle cour au nord, ouverte ou fermée, aménagée en remplacement de la précédente.

La fermeture ouest

La série de salles du bâtiment nord est délimitée à l'ouest par deux murs parallèles (332 et 333), distants de 2.70 m (9 pieds); ils ont pu appartenir à un aménagement de portique ou à un couloir donnant accès à une éventuelle aile occidentale du portique nord qui a pu se développer sur la pente douce de la colline de Bel-Air et dont la restitution donnerait une largeur de la cour septentrionale de 28.20 m (94 pieds).

Le corps de bâtiment sud

Des réfections ont été apportées à la salle ouest S.8 qui a été dotée d'un nouveau sol en béton de tuileau après la reprise de son mur est, recouvert alors d'un enduit de mortier étanche (322) et pouvant correspondre à l'aménagement d'un nouveau bassin dans cette partie de la *domus*. L'extension de l'habitat semble avoir également touché l'aile occidentale du bâtiment sud, attestée par un mur de refend (324).

Éléments de datation

Un *terminus post quem* de la deuxième moitié du II^e siècle est fourni par les fragments de céramique contenus dans les niveaux de réfection de la salle S.8 (fig.9: c7). L'essentiel du mobilier rattaché à cette phase se situe dans une fourchette de 150-250, ce qui suppose une occupation de la *domus* jusqu'aux environs du milieu du III^e siècle, avant son abandon définitif.

Pièces cataloguées (pl.23 à 25)

- 200 : coupe Ha 7 a? (2401/1).	- 213 : assiette Drack 1 (2408/2).
- 211 : pot à col cannelé (2409/1).	- 210 : terrine à pâte claire (2409/2).
- 209 : pot à pâte claire (2409/3).	- 204 : gobelet à revêtement argileux (2409/4).
- 205 : gobelet à revêtement argileux (2409/5).	- 207 : panse de gobelet à revêtement argileux; graffito GCV (2409/6).
- 202 : coupe Lamboglia 2/37 (2409/7).	- 206 : gobelet à revêtement argileux; col vertical (2409/8).
- 208 : pot à col court (2409/9).	- 217 : cruche (2408/1).
- 201 : gobelet ovoïde - TS excisée (2410/1).	- 214 : gobelet à revêtement argileux (2411/1).
- 203 : fond de coupe Lamboglia 2/37 (2413/1).	

3.1.4. TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

LES TRACES D'UNE ARCHITECTURE MIXTE

Les techniques mises en oeuvre pour l'édification de la *domus* se caractérisent par l'emploi massif d'une architecture de pierres maçonnées, comparable à celle rencontrée sur l'ensemble des sites gallo-romains urbanisés dans nos régions. L'usage de la terre et du bois n'a cependant pas été exclu du programme de construction, comme en témoignent certains vestiges qui nous sont parvenus :

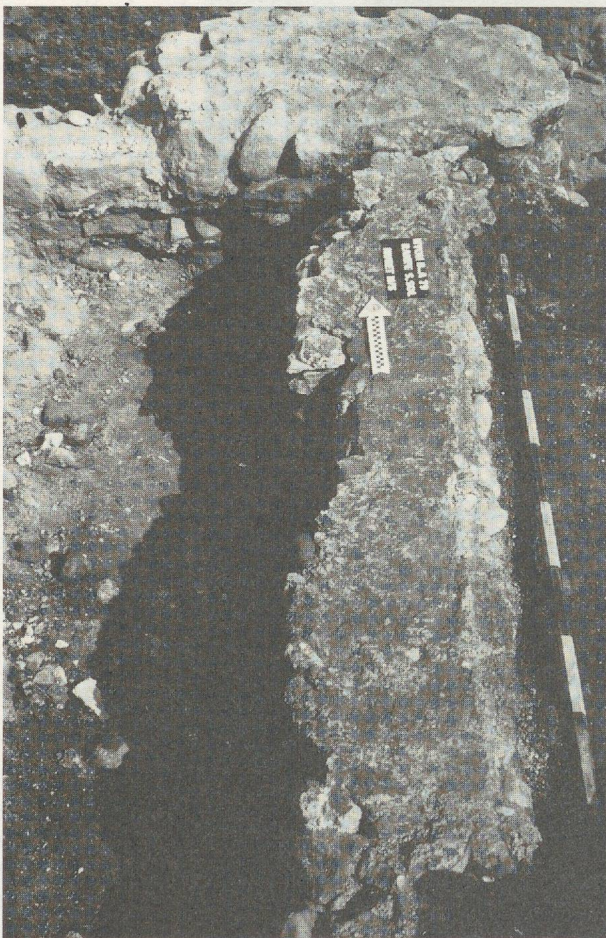


Fig.31. Zone B: empreinte de sablière basse sur soubassement maçonné (état 3A).

- La plupart des salles de l'état 3A (380) ont d'abord été équipées de sols de terre battue, constitués d'un ou plusieurs lits d'argile compactés et recouverts parfois d'un revêtement gravillonneux ou chaulé.

- Certains murs de refend de ces salles portent les traces d'une technique mixte, et les cloisons 310 et 311, délimitant un couloir en sont un exemple typique: elles consistent en un soubassement maçonné en petit appareil irrégulier, haut de 0.30 m et large de 0.40-0.45 m, qui présente une arase plane surmontée d'un lit de mortier de chaux lisse dans lequel l'empreinte d'une sablière basse de 0.25 m de large est visible (fig. 31). Celle-ci a dû servir de support à une ossature de bois avec hourdis de torchis ou d'adobe que laisse supposer la nature argileuse et organique du matériau de

comblement du fossé de récupération de la cloison 311 (fig. 32).

- La technique du pan de bois a également été employée à l'état 3B pour l'obturation du même couloir, dans la maçonnerie de laquelle nous avons pu observer le trou



Fig.32. Zone B: au centre, négatif argileux de la cloison 311 (état 3A).

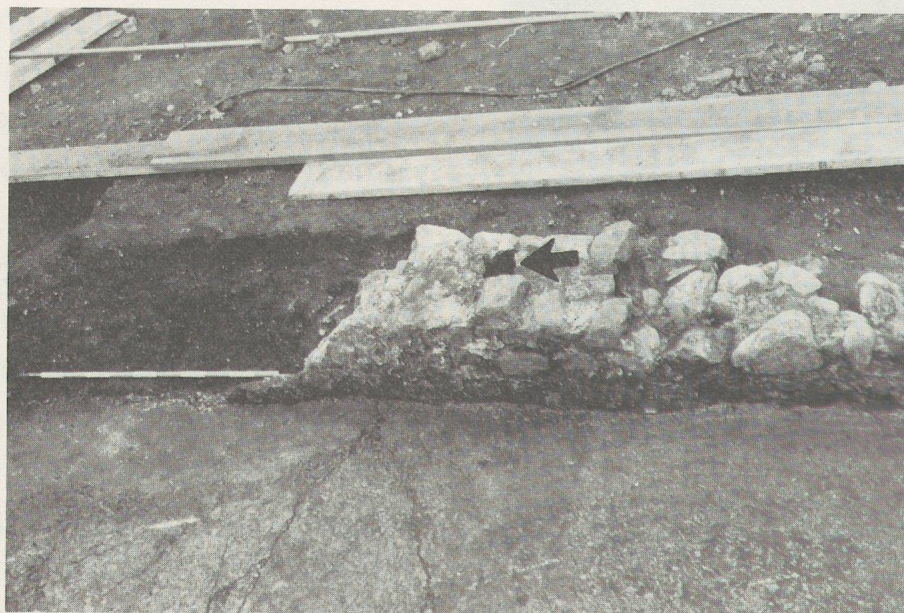


Fig.33. Zone A: trou d'encastrement de colombage (302) dans une des réfections maçonnées du bâtiment nord (état 3B).

d'encastrement (302) d'une colombe de section rectangulaire de 0.20 x 0.15 m (fig. 33), pour une élévation en terre ou maçonnée.

LES MURS

D'une manière générale, que ce soit pour l'état 3A, 3B ou 3C, les murs reposent sur une fondation de gros boulets morainiques bruts mêlés à du mortier de chaux. A l'exception de deux d'entre eux qui comportent un fossé de construction unilatéral (fig.7 et 10) , ils ont tous été fondés en tranchée étroite. L'élévation, généralement conservée sur un à trois lits, se place en retrait du sommet des fondations; elle est formée d'un blocage de boulets noyés dans du mortier de chaux et de parements constitués de moellons à face taillée, assez régulièrement appareillés, dans lesquels se retrouvent localement des éléments de schiste, de molasse, de calcaire et de tuf ainsi que quelques fragments de tuiles. Certains murs (325-326-344) des installations légères aménagées dans la cour à l'état 3C, présentent de nombreux fragments architecturaux en remploi, qui proviennent en grande partie du démantèlement du portique de molasse de la phase précédente.

Le mur de contrefort 327 (fig.25)

Un dispositif particulier, mis en évidence au nord-est du bâtiment nord, se présente sous la forme de fondations, larges de 0.45 m et hautes de 0.70 m, qui se prolongent de 1.50 m au-delà du mur 316. Elles marquent deux décrochements successifs en direction du nord où leur tête est maçonnée en

arrondi, incluant de gros blocs de schiste de 0.60 x 0.40 m. Elles sont interprétées comme le contrefort du corps de bâtiment de la *domus*, aménagé dans un secteur où la dénivellation du terrain est la plus marquée.

Le conduit 334 dans le mur de portique 331 (fig.34)

Le mur de portique extérieur de l'état 3C a reçu une cavité le traversant de part en part dans le sens de sa largeur (0.55 m). Haute de 0.20 m et large de 0.15 m, sa base correspond au lit supérieur des fondations et comporte une chape de mortier

lissé. Cet orifice est interprété comme le passage de la canalisation 305 permettant la vidange bassin 356 dans son dernier état.

LES SOLS (fig.29)

Hormis les sols de terre battue de l'état 3A, les salles de la *domus* ont été équipées de sols en béton de chaux reposant sur un radier de boulets surmonté d'une couche de finition en gravier calcaire damé et lissé.

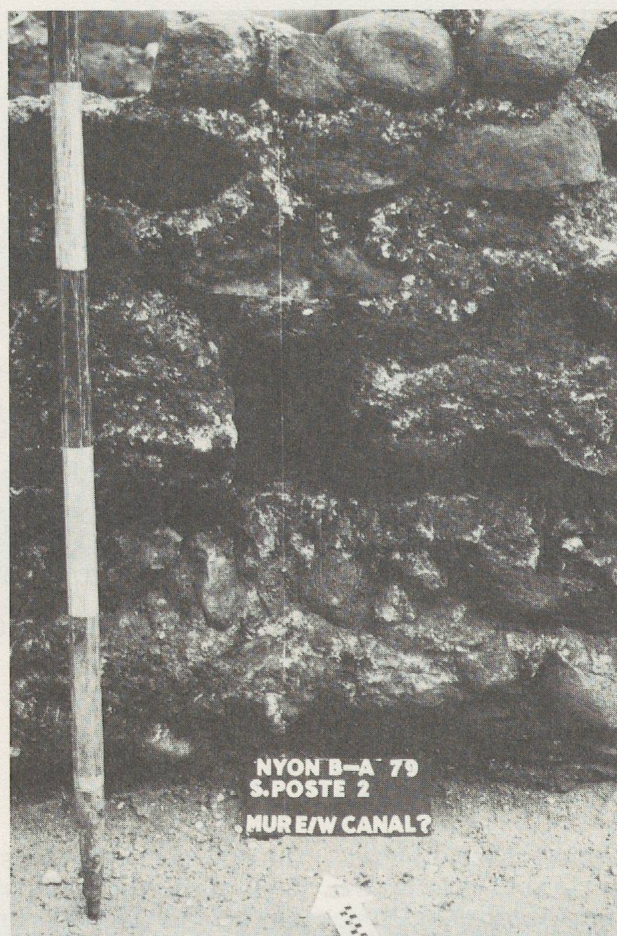


Fig.34. Zone B: conduit 334 aménagé au sommet des fondations du mur de portique 331 (état 3C).

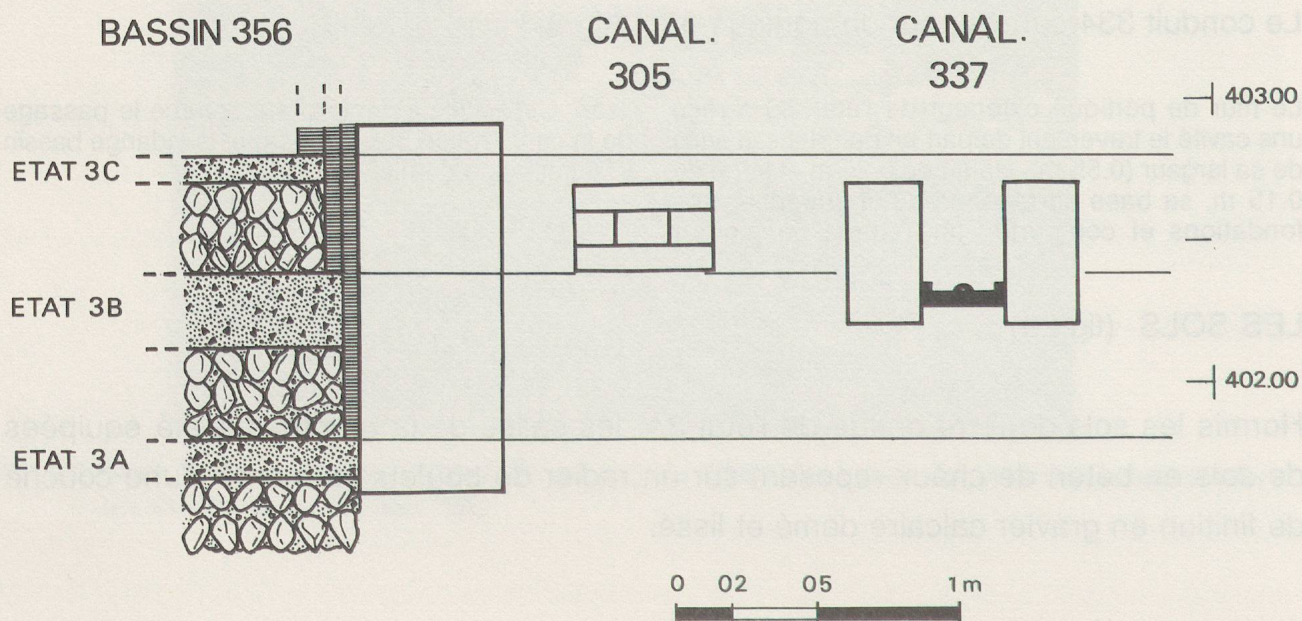


Fig.35. Coupe schématique des différents états du bassin 356.

LES SEUILS

Les deux fragments de seuil mis au jour (320 et 321) sont de facture identique, en calcaire blanc monolithe, avec bords en relief et trou de crapaudine carré de 0.12 m de côté pour une profondeur de 0.02-0.05 m. Epais de 0.25 m, ils possèdent une longueur conservée entre 0.80 et 1 m.

LE BASSIN (fig.35)

Le bassin (356) aménagé dans l'aile ouest de la *domus* est un quadrilatère maçonné avec un fond composé d'un radier de boulets recouvert d'une chape de béton au tuileau liée à un enduit de même nature, plaqué sur la paroi interne. D'abord carré

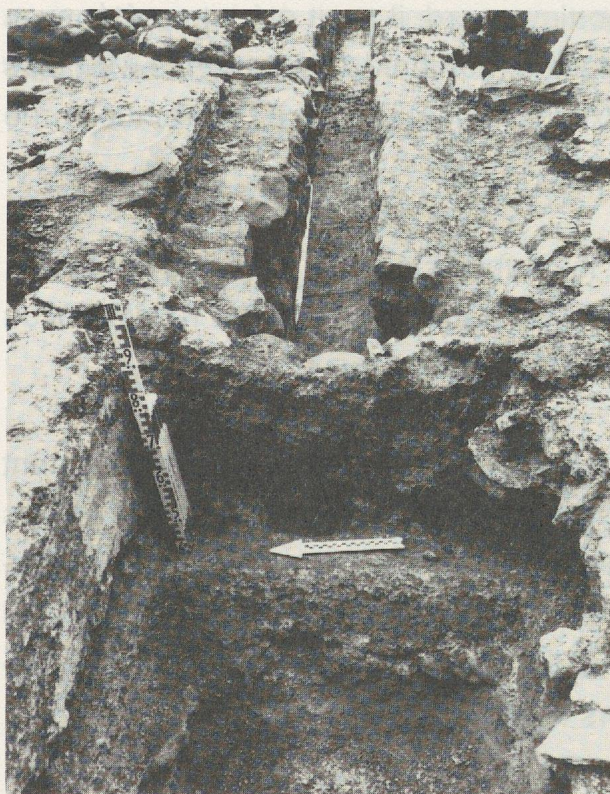


Fig.36. Zone A: vue du bassin 356 et de la canalisation 337 (état 3).

(2.50 x 2.50 m), puis rectangulaire (4 x 2.50 m), il a vu son fond être rehaussé à chaque phase de transformations d'une hauteur totale de 1 m; ses parois ont également été à chaque fois revêtues d'un nouveau placage, ramenant la largeur du dernier état du bassin à 2.10 m. Des rainures en bas de paroi, profondes de 0.04 m, ont peut-être été destinées au maintien d'un dallage du fond. Aucune adduction n'est connue; en revanche, ses vidanges pour ses deux derniers états ont été mises en évidence: il est ainsi desservi, à l'état 3B, par la canalisation 337, au moyen d'un tuyau de terre cuite qui perfore la maçonnerie pour se déverser sur la première tuile de la canalisation de vidange (fig.36).

LES CANALISATIONS (fig.27 et 28)

A l'exception de la canalisation en tuf (305), l'ensemble du réseau de canalisations relevé est de type classique pour l'époque romaine, avec ou sans radier de boulets, un fond de *tegulae* (0.50 x 0.30 x 0.03 m) disposées sans jointoyage et bordées de

murets maçonnés. Les rares éléments de couverture conservés consistent en des dalles de schiste et de molasse qui prennent appui sur le sommet des murets, donnant au conduit une hauteur de 0.40 m pour une largeur de 0.30 m. La canalisation 305 est construite à l'aide de petits blocs de tuf équarris de 0.20 x 0.15 x 0.08 m, qui forment le fond, les parois et la couverture d'un conduit carré de 0.20 m de section (fig.22).

3.2. INTEGRATION AU PLAN ARCHEOLOGIQUE (fig.30, 37 et 38)

La première campagne de fouilles de 1978-79 avait révélé l'existence d'un mur d'axe est-ouest (345) sous la façade de l'immeuble de la rue de la Gare 11, dont l'excavation avait empêché son rattachement aux vestiges de la *domus*. Large de 0.60 m et distant de 45.90 m (153 pieds) du portique nord, il avait été interprété, avec réserves²⁷, comme le mur de fermeture méridionale, bordant le *Decumanus Maximus* dont le tracé supposé d'alors, le plaçait approximativement sur l'axe de l'actuelle rue de la Gare²⁸ (fig.39).

Les récentes fouilles réalisées au carrefour de la Grand-Rue et de la rue de la Gare²⁹, qui auraient dû recouper le tracé présumé du *decumanus* n'ont en fait révélé aucun vestige de cette voie qu'il faut désormais chercher plus au nord.

Or, la mise en évidence du module de construction de l'*insula*, lors de l'établissement de la synthèse des résultats, autorise une restitution de la largeur (9.90 m) du corps de bâtiment sud, symétrique à celle du bâtiment nord (fig.30). Ce report place la nouvelle fermeture sud de l'*insula* à une distance de 6.30 m (21 pieds) du mur méridional 345, qui pourrait correspondre à la largeur utile du *decumanus* dont le tracé se trouverait alors décalé d'une dizaine de mètres vers le nord (fig.38).

Considéré sous cet angle, l'ancien mur méridional 345 pourrait appartenir à la façade nord d'un bâtiment bordier d'un second îlot méridional ou au mur de stylobate du portique sud du *decumanus* (fig.37). La découverte, en 1982, lors de la construction du nouvel immeuble de la rue de la Gare 9, de fragments de tambours de colonne en molasse, nous incite à opter plutôt pour la deuxième hypothèse qu'il sera peut-être possible de vérifier au cours des investigations futures.

²⁷F. CHRISTE et J. MOREL, *op.cit.*, p. 117.

²⁸Ph. BRIDEL, *Le nouveau plan archéologique de Nyon*, dans AS 5.1982.3, pp. 178-183.

²⁹F. ROSSI, *Nouvelles découvertes à Nyon VD. Premiers résultats*, dans ASSPA 72, 1989, p. 259.

Cette restitution donnerait une dimension nord-sud de 36 m (120 pieds) pour la *domus* (portiques non compris) et pourrait correspondre à la largeur de l'*insula* dont les autres limites demeurent difficilement restituables: son extension ouest dont les murs 332 et 333 peuvent constituer de fragiles témoins de portique d'une rue occidentale bordant le quartier, n'est pas clairement déterminée, pas plus que ne l'est le tracé virtuel de cette voie reportée sur le plan révisé de 1982 (fig.39). Il apparaît plus probable, sans pouvoir cependant le certifier, que ces deux murs soient ceux d'un couloir ayant assuré la circulation entre le bâtiment nord et une aile au nord-ouest donnant sur une cour à péristyle dont ferait partie le mur de portique nord 331. Cette hypothèse est désormais rendue plausible, après confirmation, par la campagne de sondages de 1980-81, d'une pente très faible et régulière de la colline originelle³⁰, qui permet d'envisager le développement des quartiers d'habitat romains en direction du nord, jusqu'aux faubourgs de la colonie attestés sur le site de Pertems, par les fouilles de 1984-1985³¹.

³⁰L'excavation partielle de la colline de Bel-Air pour faire passer le bief de l'Asse et permettre l'installation de moulins dès le Moyen Age, ainsi que l'implantation des immeubles récents (PTT), adossés à la colline, ont tronqué la configuration antique du terrain en pente douce et régulière.

³¹J. MOREL, *Fouilles romaines de Pertems-Marchandises - 1984-85*, rapport dactylographié, Lausanne 1985, ASSPA 69.1986, chronique archéologique, pp. 274-275 et RHV 1986, pp. 140-143.

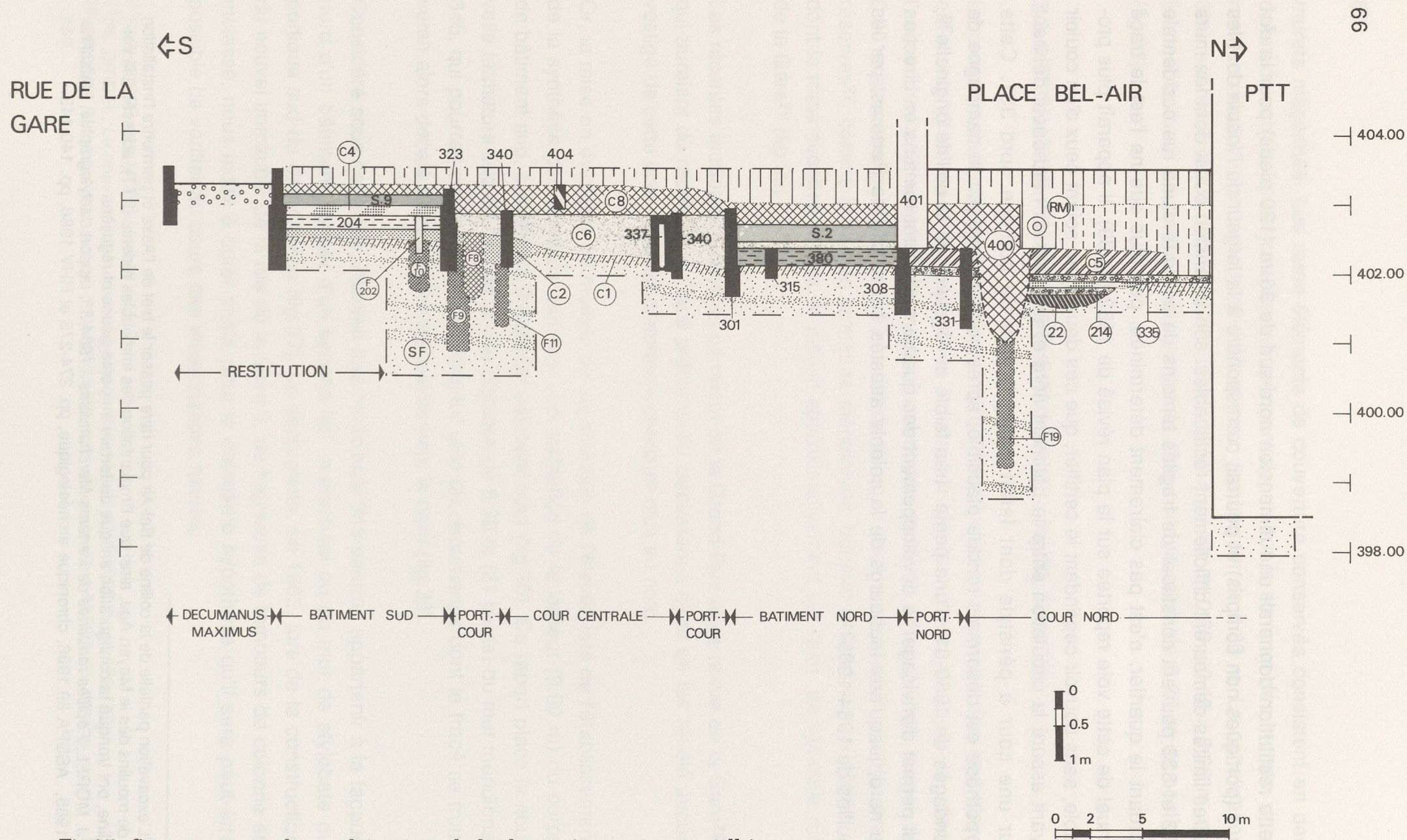


Fig.37. Coupe transversale et schématique de la domus (restitution partielle).

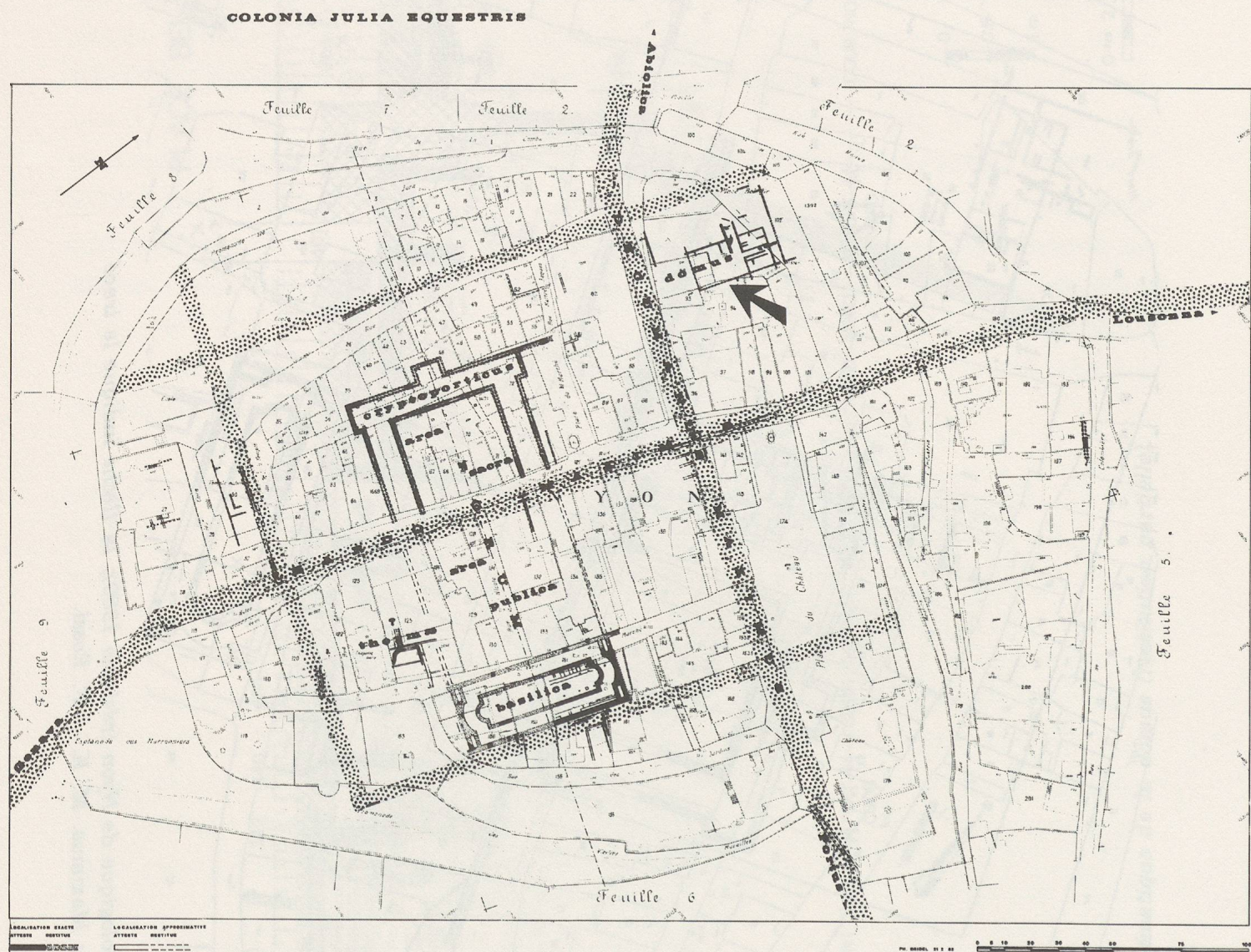


Fig.39. Révision 1982 du plan archéologique de Nyon, tiré de Ph. Bridel "Le nouveau plan archéologique de Nyon" in AS 5. 1982-3. Fléchage de la domus de Bel-Air.

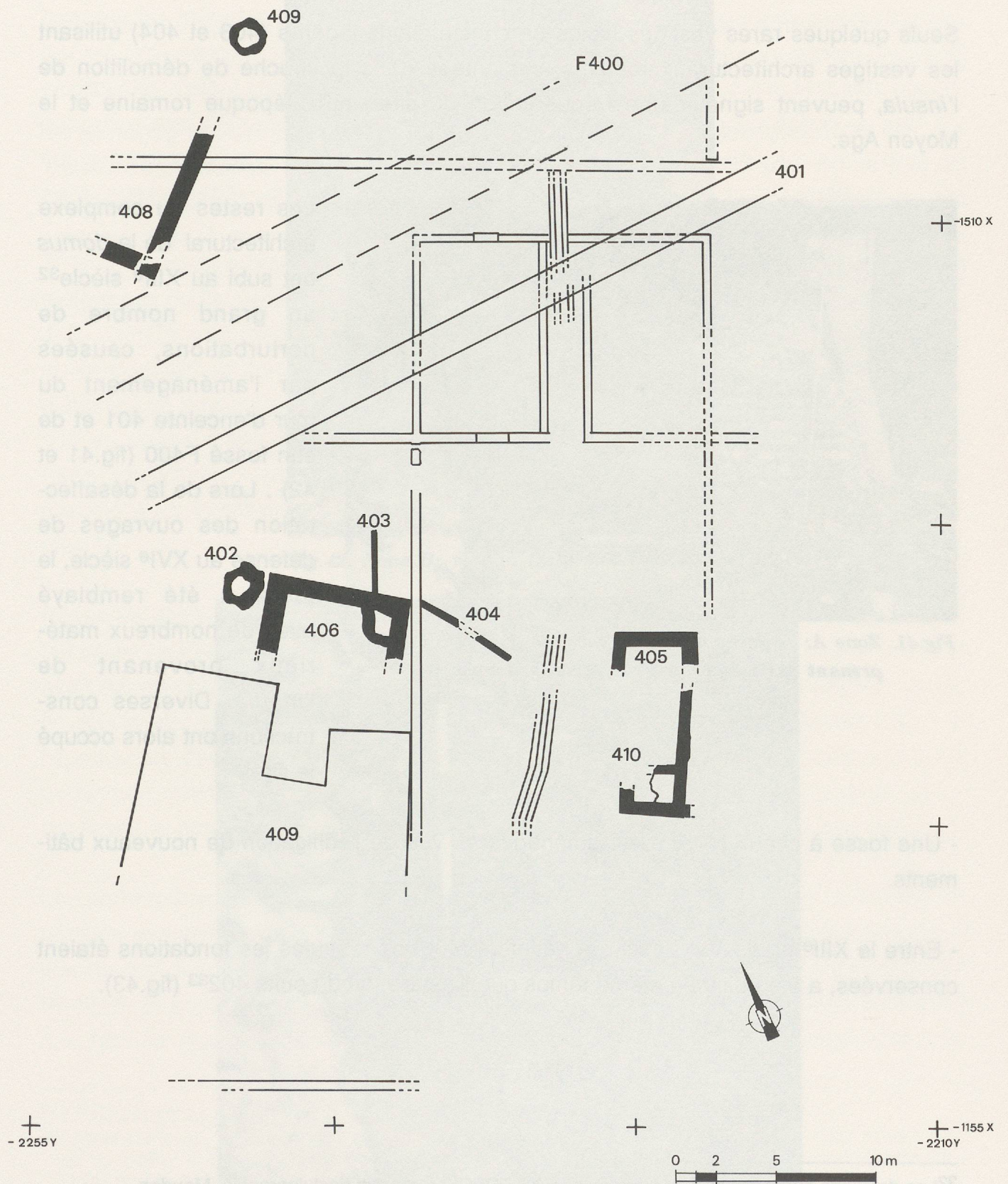


Fig.40. Plan schématique des structures post-romaines (XIII^e - XIX^e s.).